



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 5 octobre 2022 à 10 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Denis Girouard, Jean Lessard et Mario Aubé formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet et monsieur le conseiller Edmond Leclerc.

Sont également présents, monsieur Simon Rousseau, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Martin Bisson, Audrey Bureau et Daniel Feeny, attachés politiques, ainsi que Jean Boileau, directeur, Communications et Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

#### **PAROLE DE LA MAIRESSE**

#### **PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

#### **CM-2022-679 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

#### **CM-2022-680 APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU SECTEUR AQUATIQUE DE LA VILLE DE GATINEAU (SCFP - SECTION LOCALE 4881)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et le Syndicat des employés du secteur aquatique de la Ville de Gatineau (SCFP - Section locale 4881) se sont entendus quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente respecte le cadre financier octroyé dans le cadre de cette négociation :

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce conseil approuve la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des employés du secteur aquatique de la Ville de Gatineau (SCFP - Section locale 4881) pour la période du 7 avril 2018 au 6 avril 2023.

La mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière par intérim ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière ainsi que le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sont autorisés à signer la convention collective.

Adoptée à l'unanimité

**CM-2022-681**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 10 h 35.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>e</sup> ANDRÉE LOYER**  
Greffière par intérim